

*A GENÈVE***Visite d'une délégation de la Croix-Rouge du Viet Nam**

Le Vice-Président de la Croix-Rouge du Viet Nam (CRVN), le Dr Nguyen Van Tin, accompagné de M. Truong Xuan Nam, Secrétaire Général adjoint, et de M. Le Dong, membre du Comité Central de la Société, ont été les hôtes de la Croix-Rouge Internationale (CRI), à Genève, du 31 mars au 7 avril 1978.

A l'occasion de cette visite, la délégation de la CRVN a eu des entretiens avec M. Alexandre Hay, président du CICR, M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, MM. J.-P. Hocké et J.-P. Robert-Tissot, directeurs conjoints des programmes d'assistance de la CRI au Viet Nam. Ces entretiens ont permis d'examiner la valeur des projets réalisés ces dernières années, de préciser et définir, de part et d'autre, les projets en cours et à venir.

A cet effet, les participants à ces entretiens se sont appuyés sur l'appel adressé par le représentant du Gouvernement du Viet Nam à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Bucarest, en octobre 1977, pour obtenir une poursuite de l'assistance de la CRI et des gouvernements en vue de permettre au peuple vietnamien de panser les blessures de la guerre.

Les questions humanitaires résultant des événements à la frontière entre le Viet Nam et le Kampuchéa ont également été abordées.

En ce qui concerne les activités d'assistance qui font l'objet des programmes d'action en 1978 de la CRVN, la délégation a proposé le financement par la CRI de 4 projets prioritaires:

1. Le projet original de construction d'un hôpital de 250 lits, à Rach Gia, sera modifié et intégré dans l'agrandissement d'un hôpital déjà existant, dont la capacité sera portée à 500 lits. Ce projet, dans sa nouvelle conception, devrait être achevé fin 1980.

2. Une demande complémentaire pour le Centre d'Urgence (de premier secours) de Ho Chi Minh Ville.
3. L'équipement médical pour un hôpital de district de 200 lits, à Hanoï.
4. La fourniture, sur la base d'une liste soumise en novembre 1977, de produits pharmaceutiques pour la fabrication locale de médicaments, devant être notamment utilisés par les équipes médico-sociales de la CRVN.

Les montants nécessaires à la réalisation de ces projets se montent à environ 3 millions de francs suisses. La CRI, à partir des fonds encore disponibles, avec l'appui des Sociétés nationales, entreprendra de réunir ces ressources pour en assurer l'exécution.

Au cours de sa visite, la délégation de la CRVN a également eu des entretiens avec les différents services techniques du Secrétariat de la Ligue. Les échanges de vue ont porté principalement sur le développement des activités de la Société nationale dans les domaines du secourisme, du sauvetage nautique, du recrutement de donneurs de sang, de l'éducation sanitaire, de l'information et des secours en cas de catastrophe. L'accent a été mis sur l'intégration de la Jeunesse dans ces différentes activités ainsi que sur la formation des cadres. Dans la mesure où son assistance serait requise pour atteindre ces objectifs, la Ligue, par son programme de développement réalisé avec l'appui de ses Sociétés membres, apportera sa collaboration à la réalisation des projets de la CRVN.

D'autre part, la collaboration entre le CICR/ACR (Agence centrale de Recherches) et la CRVN a été examinée. A cet effet, ont été évoquées les questions de rapatriement d'étrangers résidant au Viet Nam, les problèmes des réunions de familles et l'échange de nouvelles de caractère familial. Suite à la discussion de ces problèmes, il apparaît qu'un certain nombre de cas de réunions de familles pourrait prochainement trouver une solution. La collaboration et l'échange d'informations entre l'ACR et la CRVN seront renforcés dans le futur.

Enfin en relation avec les événements se déroulant à la frontière entre le Viet Nam et le Kampuchéa, la délégation de la CRVN communiquera, dès son retour à Hanoï, des précisions sur les besoins matériels des victimes. D'autre part, la CRVN s'est montrée prête à appuyer, auprès des autorités de son pays, les offres faites par le CICR pour remplir son rôle humanitaire traditionnel de protection et d'assistance des victimes.